



N° d'Etablissement APS : 08304ET 9 23 013
N° SIRET du siège : 485 326 961 00037
N° d'Affiliation fédérale : 33830352



BULLETIN D'ADHESION 2022-2023

Prénom :

Nom :

F M Date de naissance :/...../.....

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

1^{ère} inscription au H2SUB

Taille maillot de bain 6 ans 8 ans 10 ans

XXS XS S M L XL XXL

Si le membre est mineur

Il est autorisé à rentrer seul

Il n'est pas autorisé à rentrer seul

Coordonnées du représentant légal

Prénom :

Nom :

Agissant en qualité de :

Adresse (si différente de celle du membre) :

.....

.....

Code postal :

Ville :

TEL :

Mail :

Informations médicales et autres : Allergies, interdits alimentaires, autres informations à connaître :

.....

Compagnie d'assurance : Numéro de contrat :

Personne à prévenir en cas d'urgence (pour un mineur, si différent du représentant légal) :

Prénom : Nom : Agissant en qualité de :

Tel :

A renseigner par le bureau de l'association :

Poussins Benjamins Minimes Cadets Juniors Seniors Masters

Entraîneurs Arbitres Bénévoles

RI Certificat médical date : Questionnaire de santé

Cotisation annuelle 2022-2023 : Seuls les membres de l'association à jour de leurs cotisation annuelle, valable jusqu'au 31/08/2023, peuvent accéder aux bassins (hors stages et invitation pour découverte).

Vous devez remettre

1 ou plusieurs chèque(s) Adhésion 2022-23 : 170€

Réglée En espèce : par chèque (préciser si plusieurs chèques) à l'ordre du H2SUB

1 chèque distinct pour la Licence FFESSM : Enfants (-12 ans au 30/09) : 14 € Ado (-16 ans au 30/09) : 28 €
 Adultes (+ 16 ans) : 43 €

Réglée En espèce : par chèque à l'ordre du H2SUB

Votre licence inclue une Assurance Responsabilité Civile dans le monde entier, pour toutes les activités proposées par la FFESSM. Si cette couverture est la seule légalement obligatoire, la FFESSM attire toutefois votre attention sur l'intérêt à souscrire d'autres garanties nécessaires à la protection de vos activités. Vous êtes libre de vous rapprocher de tout conseil en assurance de votre choix susceptible de vous proposer des garanties adaptées à votre situation. Sachez cependant que votre licence vous permet d'avoir de nombreux contrats à des prix avantageux qui ont été négociés par la FFESSM avec Axa Corporate Solutions et Axa Assistance par Lafont Assurances.

Tout licencié est ainsi assuré pour les dommages corporels, matériels et/ou immatériels dont il serait responsable vis à vis d'autrui.

Vous pouvez adhérer à une assurance complémentaire en vous rendant directement sur le site de l'assureur de la fédération : <https://www.assurdiving.com>

Il est rappelé qu'une assurance complémentaire est obligatoire en cas de participation à une compétition. En tout état de cause, elle est particulièrement recommandée pour la pratique du Hockey subaquatique

Je, soussigné(e),

- Agissant en tant que représentant légal du membre mineur ci-dessus désigné
- Agissant en mon nom propre
 - Certifie avoir pris connaissance des statuts et des règles de fonctionnement de l'association
 - Accepte l'exploitation des images prises au cours des entraînements du membre désigné ci-dessus, à des fins d'illustrations des activités de l'association ou de la fédération
 - Reconnaît avoir pris connaissance des risques inhérents à la pratique du Hockey Subaquatique, avoir été informé(e) des garanties d'assurance proposées par la licence FFESSM
 - Autorise l'association à faire pratiquer tous les soins d'urgence qui seraient rendus nécessaires sur le membre désigné ci-dessus
 - Certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à _____ le,
(Signature précédée de la mention « lu et approuvé »)